



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SOMMAIRE

- › CONTEXTE JURIDIQUE DU DOB
- › CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL
- › CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL
- › INCIDENCE DES CONTEXTES SUR LES COLLECTIVITES
- › PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025
- › LA FISCALITE
- › MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES COMPLEMENTAIRES
- › RAPPORT RETROSPECTIF
- › RESSOURCES HUMAINES
- › ANNEE 2024 – PROJECTION ET SITUATION ATTENDUE
- › ORIENTATION BUDGETAIRE

CONTEXTE JURIDIQUE DU DOB

Le contexte juridique du DOB

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Conformément à l'article D.2312-3 du CGCT le rapport comporte les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ;
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget

Le contexte juridique du DOB

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Par ailleurs, dans les communes de plus de 10 000 habitants le rapport présenté par le/la maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1. A la structure des effectifs ;
2. Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
3. A la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. Il peut, pour se faire, s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité¹ prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-3 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le contexte juridique du DOB

Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. À STIRING WENDEL il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la commune : www.stiring-wendel.fr après l'adoption par le Conseil municipal.

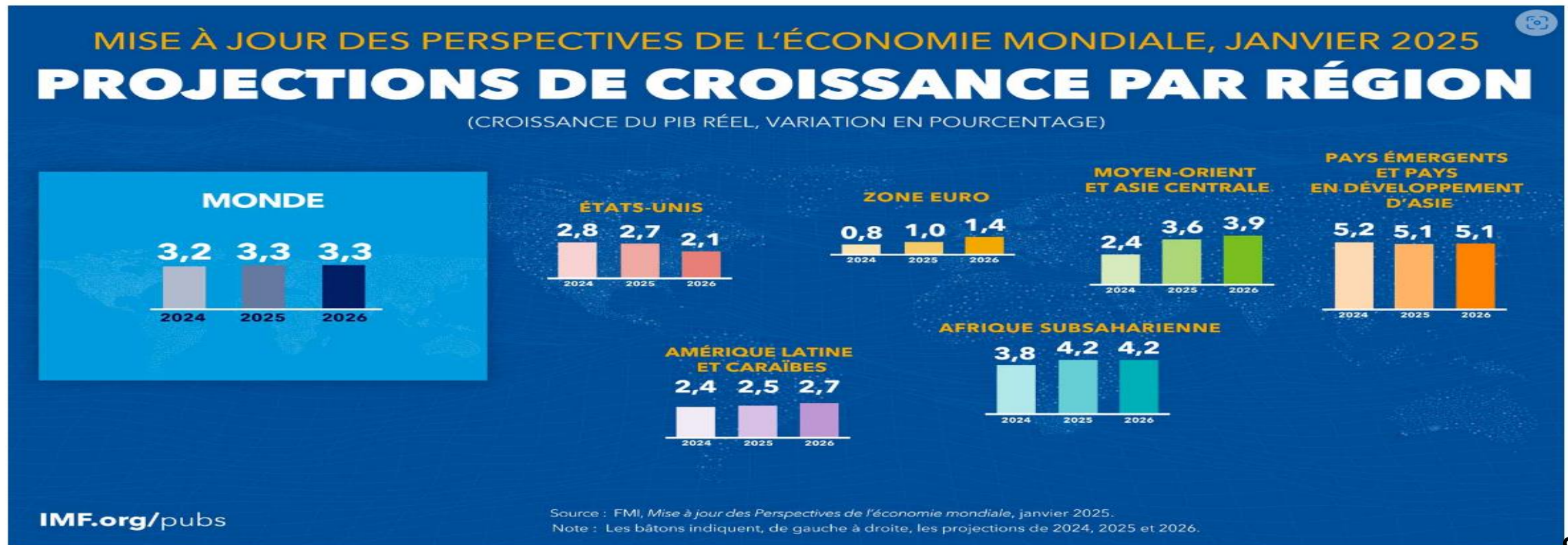
Le II de la loi 2018-32 de programmation des finances publiques a ajouté qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale, ou groupement de collectivités territoriales, présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le vote du budget primitif est programmé le vendredi 11 avril 2025

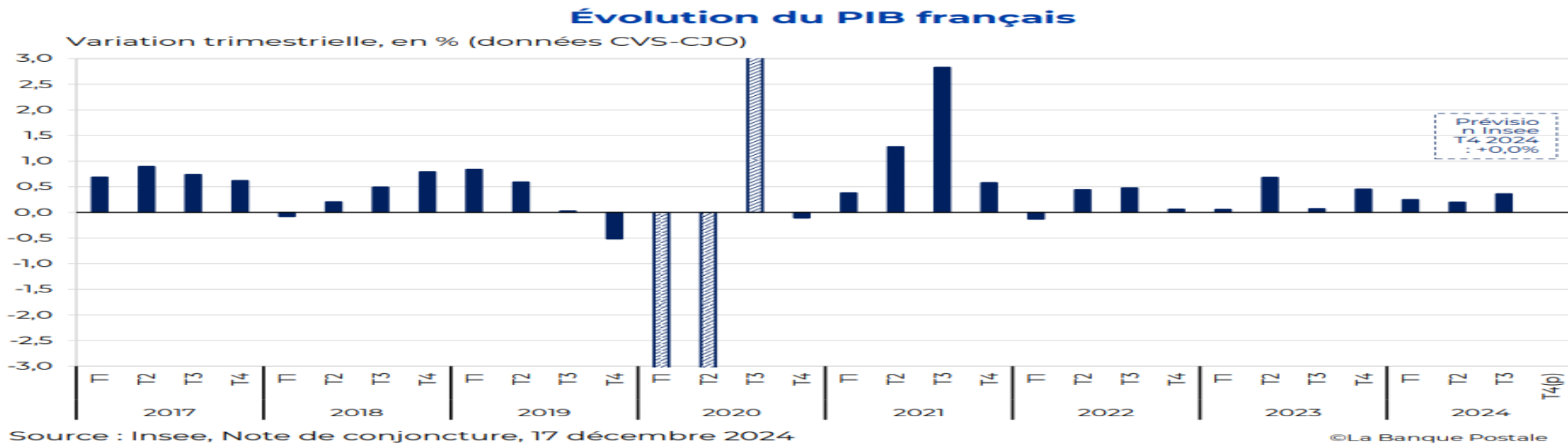
CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

D'après le FMI (Fond Monétaire international), la croissance mondiale devrait s'établir à 3,3 % en 2025 comme en 2026, un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7 % sur la période 2000–19). Les prévisions pour 2025 restent globalement inchangées par rapport à celles de l'édition d'octobre 2024 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), ce qui tient essentiellement au fait que la révision à la hausse des chiffres pour les États-Unis compense les révisions à la baisse opérées pour les autres grandes puissances économiques. Au niveau mondial, l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026, et elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.



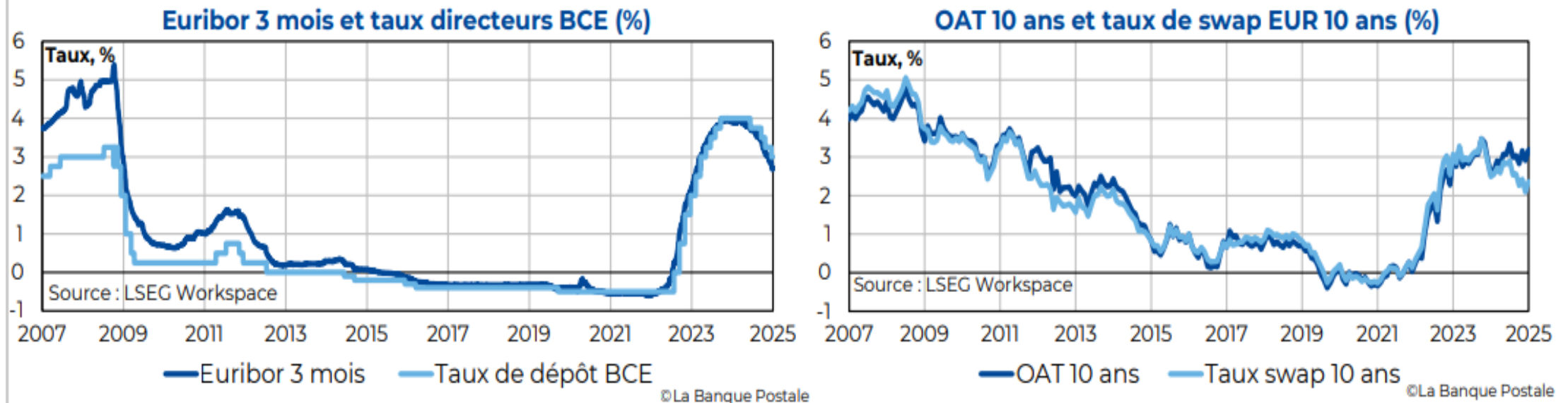
Selon le FMI la France se classe au 20e rang mondial pour la population (1 % de la population de la planète) et au 24ème rang en 2024, pour sa richesse par habitant. Dans les années 1990, la France était 11ème en PIB par habitant..

D'après les données de l'union européennes la France se situe en 11ème place en 2023 derrière Malte et devant l'Italie, en standard de pouvoir d'achat (SPA). Le PIB par habitant de la France est 1,01 fois plus élevé seulement que la moyenne de l'Union européenne à 27 pays. Celui du Luxembourg 2,4 fois, l'Allemagne 1,15 fois.



En 2022 et 2023, l'inflation élevée a poussé les principales banques centrales du monde à procéder à une phase de resserrement monétaire souvent considérée comme la plus agressive depuis le début des années 1980. En 2024, nous avons assisté à un mouvement global d'assouplissement monétaire, avec un nombre de baisses de taux dans les principales économies à peu près équivalent à celui observé lors de la période du covid.

Évolution des taux d'intérêt



Les baisses de taux d'intérêt prévues aux États-Unis et en Europe devraient avoir plusieurs effets positifs sur la croissance économique dans ces régions

- Une baisse des taux d'intérêt rend le crédit moins coûteux, ce qui incite les ménages à consommer davantage, stimulant ainsi la croissance économique. De plus, les baisses de taux pourraient relancer le marché de l'immobilier en facilitant l'accès à l'emprunt.
- Ces baisses de taux permettront également aux entreprises de bénéficier de coûts de financement plus bas, les encourageant à se développer, à investir et à embaucher.
- Enfin, on pourrait observer une amélioration du marché du travail : avec des taux plus bas, la demande pour les biens et services augmente, ce qui peut conduire à une augmentation de l'emploi et à une réduction du chômage.
- En résumé, les baisses des taux d'intérêt pourraient avoir un effet stimulant sur la croissance économique tant aux États-Unis qu'en Europe, en favorisant la consommation, l'investissement et le marché de l'emploi

L'économie de la zone euro devrait continuer de se redresser progressivement au cours des prochaines années, dans un contexte de fortes incertitudes géopolitiques et économiques. Bien que la croissance ait repris à un rythme modéré courant 2024, les récents indicateurs pointent un ralentissement à court terme. La faiblesse persistante de la confiance des consommateurs et le niveau élevé des incertitudes devraient inciter les ménages à épargner encore davantage

I Macro-économie

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%

Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

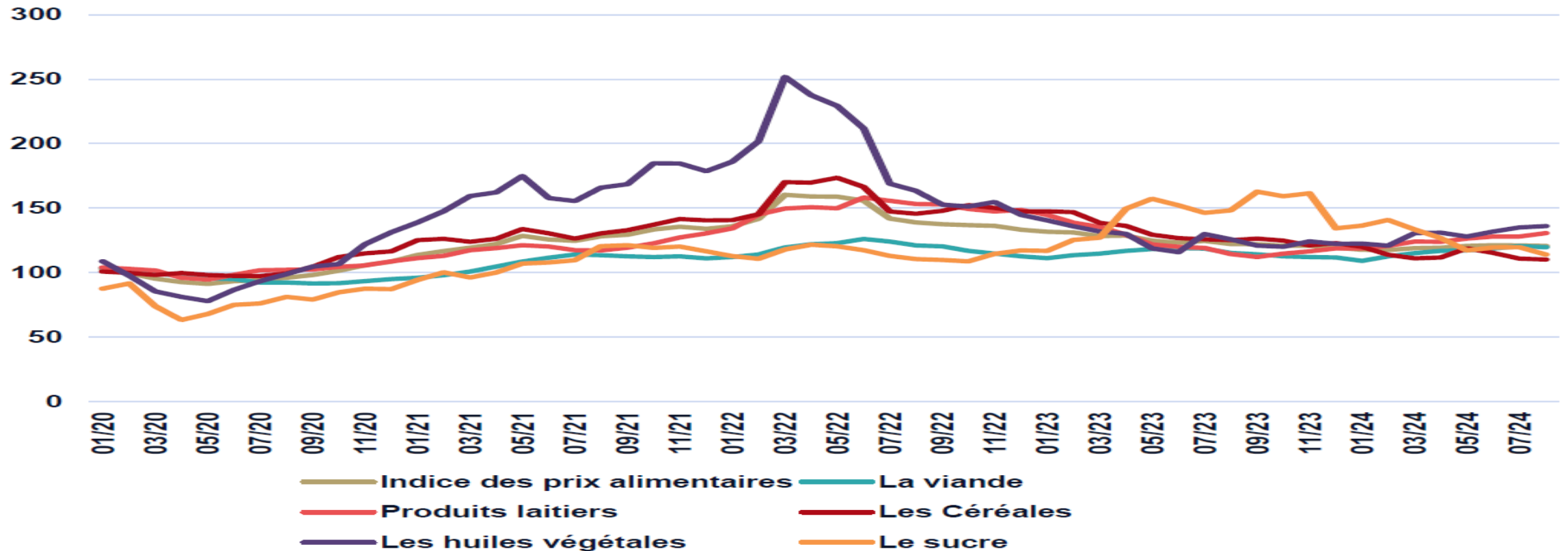
*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'[Insee](#) le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **2,0% en moyenne** (+2,3 % pour l'[IPCH](#)). L'inflation définitive pour l'année 2024 sera connue lors de la prochaine parution [Insee](#) le 15/01/2025).

Stabilisation du prix des denrées alimentaires

- Les prix des denrées alimentaires ont fortement augmenté en 2022 en raison de la hausse des coûts de l'énergie et de la baisse des échanges commerciaux causée par la guerre en Ukraine. Des sécheresses plus importantes que prévu et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées au Covid ont également eu des conséquences néfastes. Cette flambée des prix a conduit un nombre record de 333 millions de personnes à une insécurité alimentaire aiguë en 2023, selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).
- Cependant, l'inflation alimentaire dans les pays riches est tombée à son plus bas niveau depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, avec un ralentissement de la croissance des prix qui a atténué la pression sur des millions de ménages touchés par la hausse des prix des produits alimentaires depuis deux ans.
- L'indice FAO des prix des produits alimentaires s'est établi à 120,7 points en août 2024, un niveau légèrement inférieur à sa valeur révisée de juillet. Des baisses des indices des prix du sucre, de la viande et des céréales ont compensé une hausse de ceux des huiles végétales et des produits laitiers. Comparativement aux niveaux historiques, en août, l'indice FAO des prix des produits alimentaires était en moyenne inférieur de 1,1 % à sa valeur enregistrée un an auparavant et de 24,7 % par rapport à son niveau record de 160,3 points atteint en mars 2022.

Il y a également eu une augmentation soutenue des prix des denrées alimentaires dans de nombreux pays où le riz est un aliment de base, après une interdiction indienne sur les exportations de riz qui a affecté l'offre. Les prix du riz standard ont augmenté de 25 % par an en février, selon le FMI, et l'inflation des prix alimentaires a continué de grimper dans les pays dépendants des importations de riz indien, comme les Philippines et le Bangladesh, atteignant respectivement 3,4 % et 9,44 % en février

Evolution des indices FAO des prix alimentaires

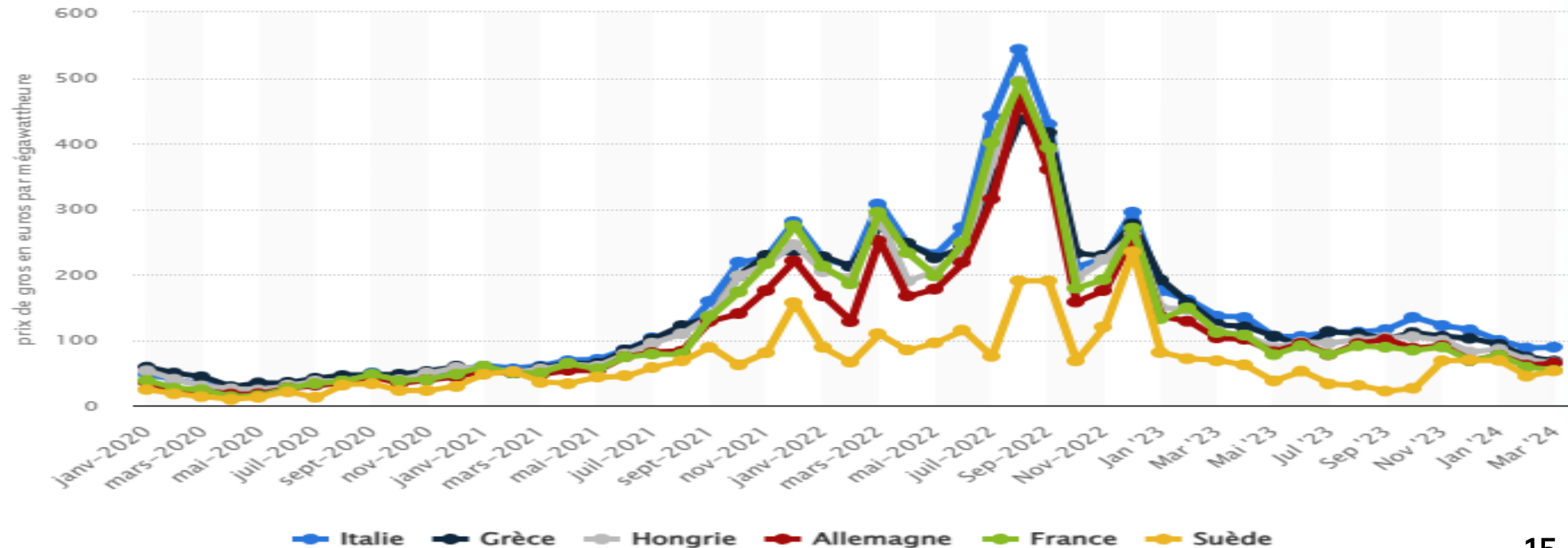


Source : Food and Agriculture Organization

Après le choc de la guerre d'Ukraine, un retour à la baisse des prix de l'énergie

Depuis le pic atteint en 2022, nous pouvons constater une baisse des prix de l'électricité en Europe due à une hausse de l'offre et à une baisse de la demande. Les prix de gros de l'électricité se sont en effet stabilisés en Europe à des niveaux moyens compris entre 40 et 70 EUR/MWh en 2024, loin des prix élevés et volatils de 2023 et surtout de 2022.

(en euros par mégawattheure)

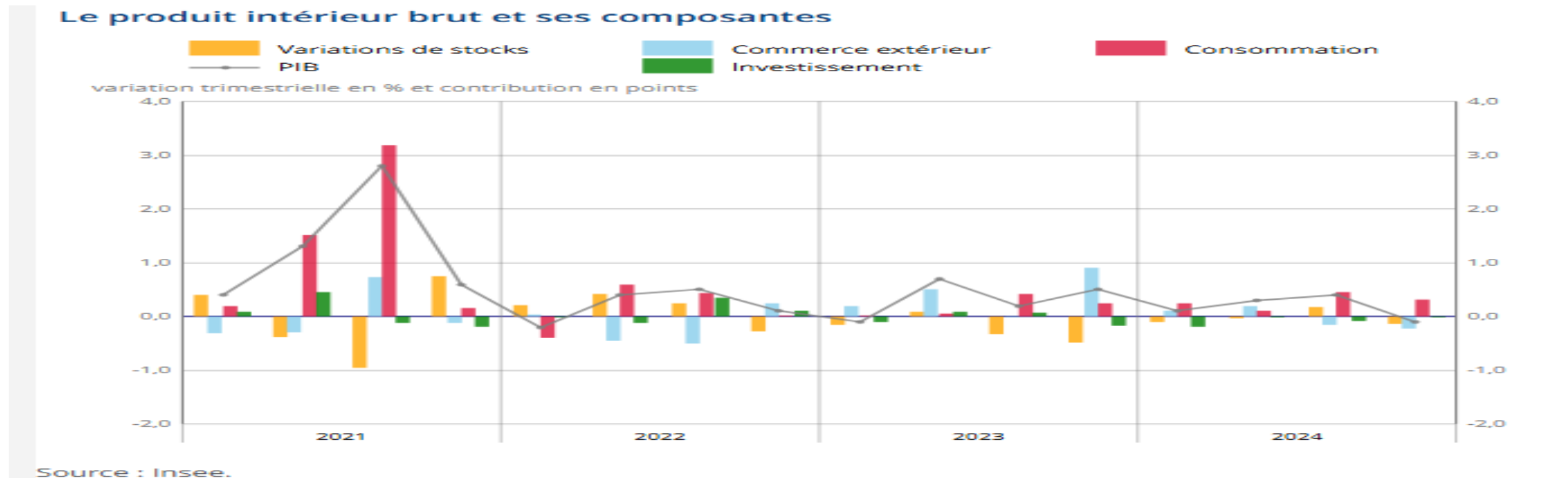


- Cette baisse des prix de l'électricité en Europe est soutenue par les fondamentaux du marché : la diminution des prix du gaz, une demande modérée et une augmentation de la production à partir de sources renouvelables et hydroélectriques.
- La demande mondiale d'électricité a augmenté de 2,2 % en 2023, soit moins que la croissance de 2,4 % observée en 2022. Alors que la Chine, l'Inde et de nombreux pays d'Asie du Sud-Est ont connu une forte croissance de la demande d'électricité en 2023, les économies avancées ont enregistré des baisses substantielles en raison d'une croissance terne, d'un environnement macroéconomique défavorable et d'une inflation élevée, qui ont réduit la production manufacturière et industrielle.
- Cependant, la consommation d'électricité des centres de données, de l'intelligence artificielle (IA) et du secteur des cryptomonnaies pourrait doubler d'ici 2026. Les centres de données sont d'importants moteurs de croissance de la demande d'électricité dans de nombreuses régions. Après avoir consommé globalement environ 460 térawattheures (TWh) en 2022, la consommation électrique totale des centres de données pourrait atteindre plus de 1 000 TWh en 2026, soit à peu près la consommation électrique du Japon.
- L'Agence internationale de l'Energie (AIE) prévoit que la tendance est à un "ralentissement important" de la croissance de consommation d'or noir, qui pourrait connaître un excédent d'offre en 2025

CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Croissance et inflation

Le produit intérieur brut (PIB) en volume se replie légèrement au quatrième trimestre 2024 : il recule de 0,1 %, après +0,4 % au troisième trimestre, en partie par contrecoup des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris qui ont soutenu la croissance du troisième trimestre.



L' économie française a enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 (environ 1 % en moyenne en rythme annualisé). Toutefois, la demande intérieure est restée faible. La consommation a globalement été atone au 1er semestre, même si les dépenses de services ont été soutenues.

Le pouvoir d'achat ayant crû significativement, le taux d'épargne se situe au 2ème trimestre bien au-dessus de fin 2023 (17,9 % contre 17, 1 %) ce qui recouvre une nette hausse du taux d'épargne financière. L'investissement des entreprises recule pour le 3ème trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli. En revanche, les exportations sont plus dynamiques ; au total, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à un effet Jeux Olympiques, qui interviendrait au 3ème trimestre

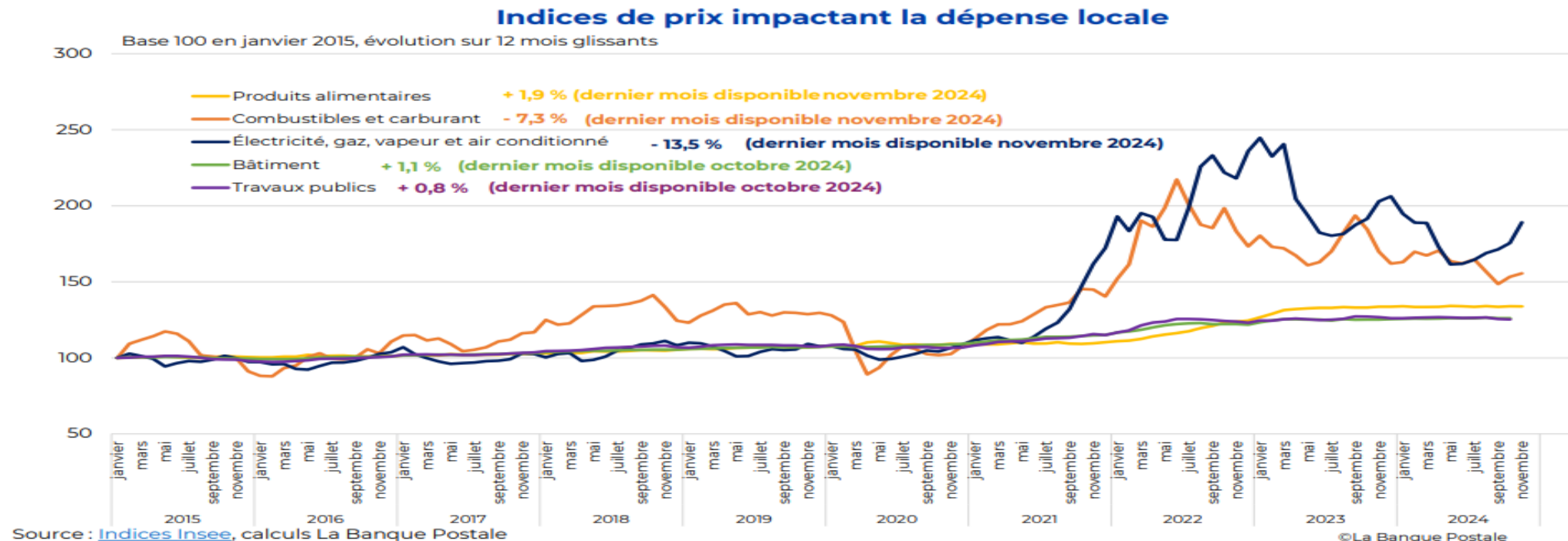
Au cours de la première partie de l'année, l'économie française a continué à créer des emplois mais à un rythme ralenti. Cela se traduit par la réapparition de gains de productivité, certes encore modeste à ce stade. Un point positif est que le taux de chômage demeure bas (7,3 % à mi-année), au regard de son historique des trente dernières années. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement.

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

La baisse de l'inflation s'expliquerait par le ralentissement marqué des prix de l'énergie, précise l'Insee : sur un an, les prix de l'électricité ont ralenti en raison d'un « effet de base », puisque les tarifs réglementés de l'électricité avaient été relevés au 1er août 2023. Les prix des carburants et autres fiouls ont également ralenti en raison de la baisse des cours du pétrole.

L'alimentation, qui avait connu une inflation à deux chiffres au plus fort de la crise, affiche depuis plusieurs mois une évolution plus modérée. En août, comme en juillet, la hausse des prix des produits alimentaires n'était plus que de 0,5 % sur un an, contre 11,2 % il y a un an.



Dans ce contexte, le nécessaire redressement des finances publiques doit tenir compte de deux impératifs : la reconnaissance du caractère non linéaire dans le temps de la contribution des collectivités locales au déficit d'une part et la nécessité de reconnaître l'importance de leur autonomie dans le traitement local des priorités nationales, d'autre part.

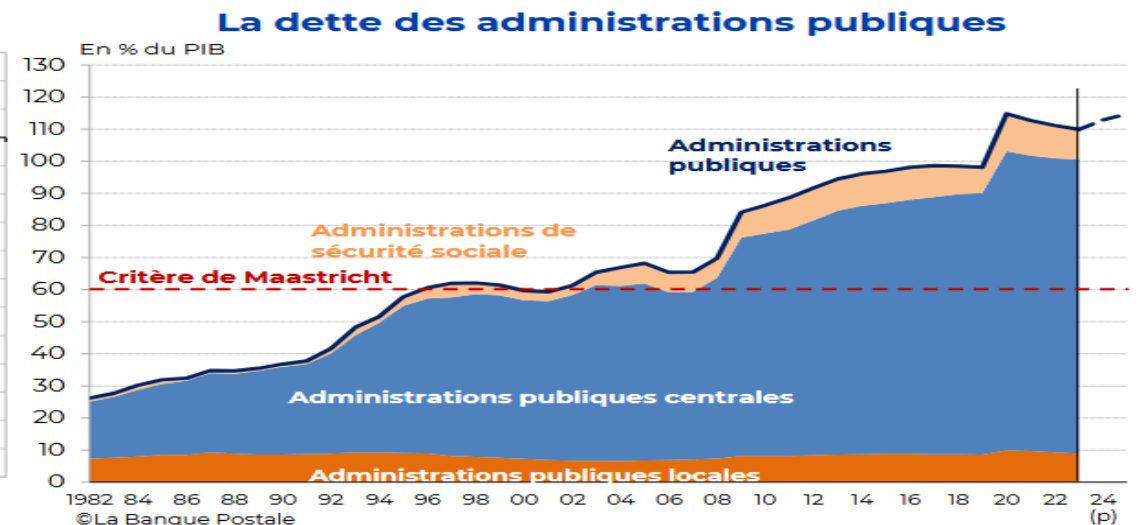
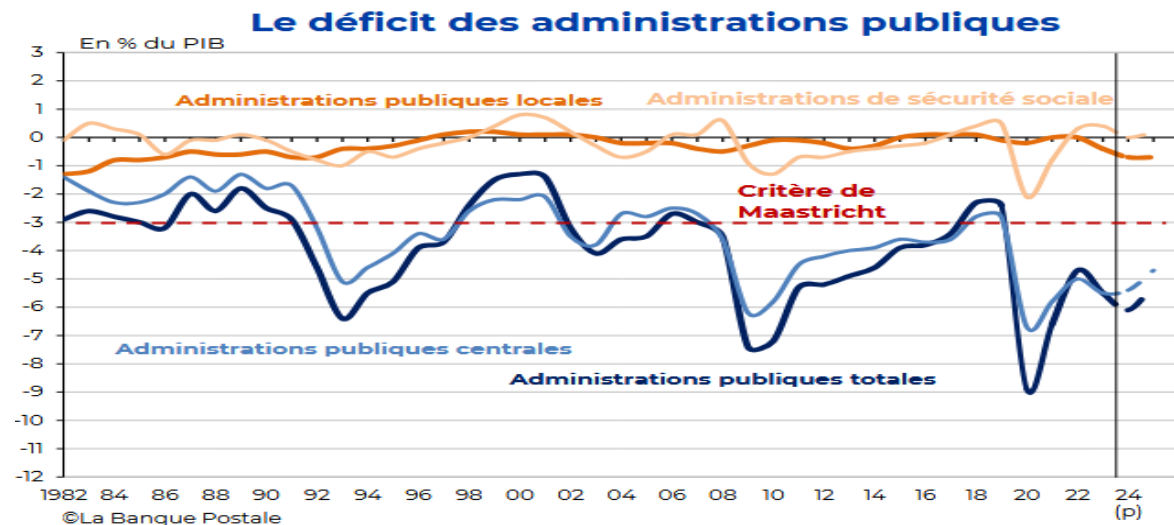
Ceci passe par une modification en profondeur de la gouvernance financière ; et sans doute aussi par les adaptations nécessaires d'une structure de financement aujourd'hui peu appropriée à la réalité de l'action locale.

Évolutions des prévisions de déficit public (solde effectif)

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
Loi de finances pour 2024 (29/12/2023)	-4,4					
Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
Projet de loi de finances pour 2025 (10/10/2024)	-6,1	-5,2				
Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT-remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Loi de finances de fin de gestion 2024 (06/12/2024)	-6,1					

Il n'est pas inutile de rappeler les données officielles publiées par l'INSEE, qui démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales (APUL) dans le déficit. Sur une dette publique de 3 228,4 Md€ soit 112 % du PIB. d'après la dernière publication de l'INSEE en date du 27 septembre 2024. La charge financière de la dette représente 7 % du budget de l'Etat. D'un point de vue géographique, la dette de l'État est détenue pour :

- un quart par des Français,
- un quart par la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire,
- un quart par des investisseurs de la zone euro,
- et, enfin, un quart par des investisseurs hors zone euro.



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2023 puis [PLF 2025](#) (version au 11 octobre 2024)

L'année 2024 ressemble beaucoup à la précédente, mais de façon nettement plus homogène avec un autofinancement (épargne brute) en baisse (- 8,7 %) pour tous les niveaux de collectivités, et (-7,8%) pour les communes.

La dynamique des dépenses demeurerait relativement forte, tant en fonctionnement qu'en investissement, tandis que les recettes marquent une décélération. Du côté des transferts de l'État, la fin des dispositifs de soutien face à l'inflation et en particulier aux prix élevés de l'énergie, si elle est la conséquence d'une stabilisation du marché, vient renforcer le ralentissement attendu des recettes fiscales, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) étant de nouveau attendus en forte baisse (- 17 %), comme la dynamique de la TVA, qui devrait nettement marquer le pas. La revalorisation des valeurs locatives cadastrales, bien que toujours relativement importante (+ 3,9 %), ne suffirait pas à compenser la hausse des dépenses. Pour autant, l'investissement resterait particulièrement dynamique et progresserait comme l'année précédente (+ 7,0 %). Il serait financé par un net recours à l'emprunt, mais aussi par un prélèvement important sur le fonds de roulement (- 8,0 milliards d'euros).

Collectivités locales 2024 (estimations et évolutions 2024/2023)*

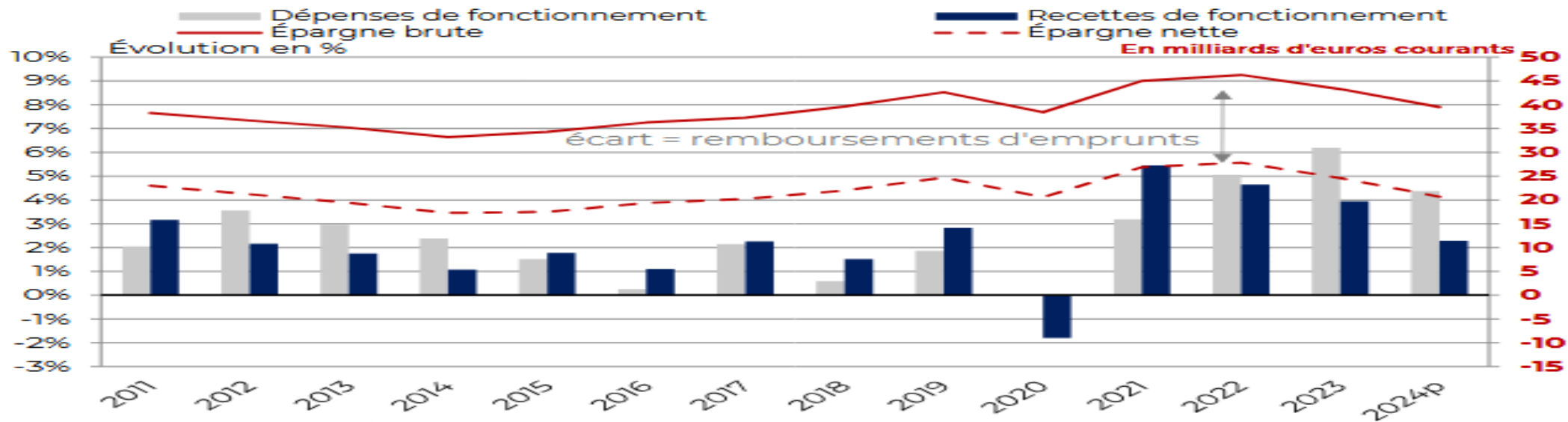
Recettes de fonct.	276,5 Md€	+2,3%
Dépenses de fonct.	237,0 Md€	+4,4%
Épargne brute	39,5 Md€	-8,7%
Investissement**	80,1 Md€	+7,0%
Encours de dette	210,7 Md€	+2,8%

Finances des communes 2024 (estimations et évolutions)*

Recettes de fonct.	99,5 Md€	+2,5%
Dépenses de fonct.	86,0 Md€	+4,4%
Épargne brute	13,5 Md€	-7,8%
Investissement**	29,2 Md€	+8,3%
Encours de dette	66,5 Md€	+1,4%

Les pertes cumulées sur les recettes de fonctionnement en raison de leur net ralentissement n'étant a priori pas compensées par celui des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités locales dans leur ensemble **se contracterait de 8,7 %**, à 39,5 milliards d'euros. Ce repli est visible pour tous les niveaux de collectivités, contrairement à l'année précédente. Ainsi, l'épargne brute retrouve son niveau atteint en 2018, soit à la même période du cycle électoral (deux ans avant la fin du mandat municipal) ; mais l'épargne nette (20,7 milliards d'euros), obtenue en déduisant les remboursements d'emprunts (18,8 milliards d'euros), ne financerait que 26 % des investissements hors dette, soit 12 points de moins que cette année-là.

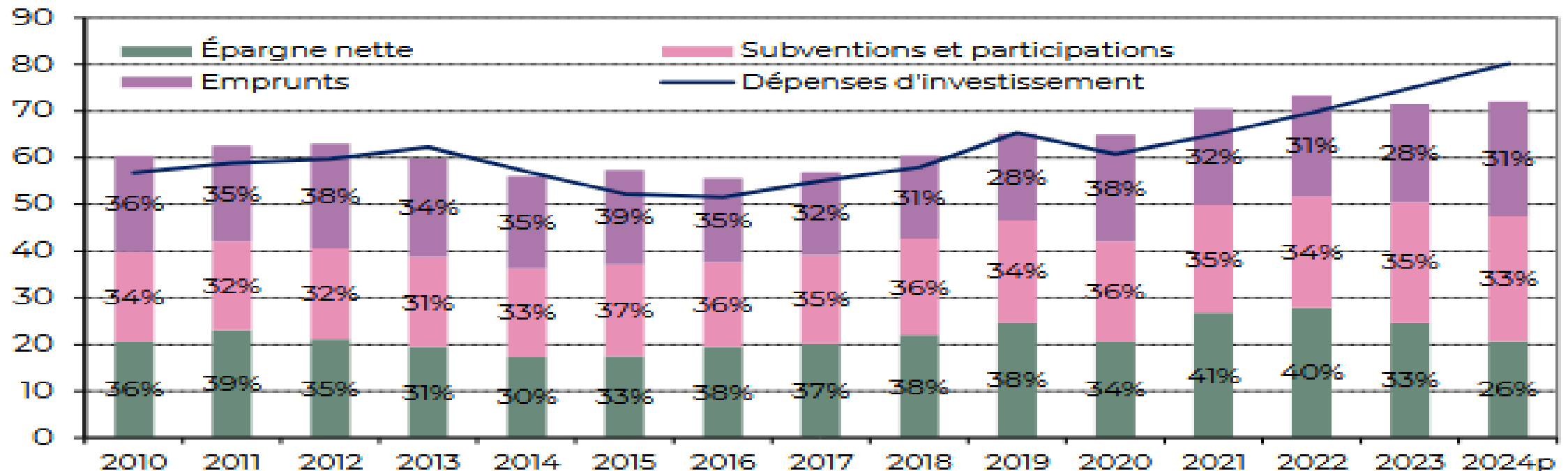
Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



Pour autant, tous les niveaux de collectivités locales enregistreraient une progression de leurs investissements (+ 7,0 %, après + 7,5 %), à la fois de leurs dépenses d'équipement (+ 7,7 %) mais également des subventions versées (+ 3,9 %), qui restent dynamiques, et des autres dépenses d'investissement (+ 2,8 %). Seuls les départements, du fait de leurs difficultés, adapteraient leur stratégie, notamment en matière de subventions d'investissement : ces dernières pourraient être à la baisse pour la deuxième année consécutive (- 1,0 % après - 5,4 %).

Financement des investissements locaux*

En milliards d'euros courants



CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR LES COLLECTIVITES

<p>FCTVA</p>	<p>Suppression de la révision du taux de compensation de la TVA : le taux de compensation reste inchangé, il s'établit à 16,4 %. De même; le FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement est maintenu.</p>
<p>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</p>	<p>La DGF est valorisée de 150 M€ par un prélèvement sur les crédits de la DSIL qui sont minorés de 150 M€</p>
<p>PÉRÉQUATION</p>	<p>La hausse de la péréquation de 290 M€ est bien maintenue par rapport au texte initial, avec une répartition de 150 M€ sur la DSR et 140 M€ sur la DSU.</p>
<p>DETR, FONDS VERT</p>	<p>La DETR est quant à elle sanctuarisée et le Fonds vert de 2 Md € est abaissé à 1,5 Md € par rapport à 2024</p>

<p>Jours de carences des fonctionnaires</p>	<p>la loi de finances a renoncé à étendre à trois le nombre de jours de carence des fonctionnaires en cas d'arrêt maladie , elle ramène toutefois le taux d'indemnisation à 90 % au lieu de 100 %.</p>
<p>Report de trois ans de la suppression de la suppression progressive de la CVAE</p>	<p>la version initiale de la loi de finances prévoyait un report de trois ans de la trajectoire de baisse de taux de cotisation sur la CVAE. Ainsi, entre 2025 et 2027, les taux de CVAE s'établissaient au même niveau que ceux de l'année 2024. Toutefois l'absence d'adoption de loi de finances au 1^{er} janvier a rendu impossible l'application des dispositions en 2025.</p> <p>En conséquence, pour compenser la perte de recettes résultant de la baisse de taux de CVAE en 2025, la loi de finances instaure une contribution complémentaire temporaire assise sur la CVAE due au titre de 2025, qui a vocation à préserver le niveau de recettes de l'Etat.</p>
<p>Départements- Plafond des DTMO</p>	<p>le plafond des DTMO pour les départements a été relevé de 4,5 % à 5 % sauf pour les primo-accédants, bénéficiant du PTZ (prêt à taux zéro) sur les achats d'immobilier neuf (en dessous de 250 000 €)</p>

LA FISCALITE

MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES COMPLEMENTAIRES

Taux de cotisation à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités

Le PLFSS pour 2025 a été adopté dans le même calendrier que la loi de finances 2025 et inclut **la hausse de 12 points sur 4 ans des cotisations CNRACL** a été officialisée même si cette disposition avait fait l'objet d'un décret pour les collectivités territoriales. Dès le 1^{er} janvier et jusqu'en 2028, les cotisations augmenteront de 3 points/an. Fixé à 31,65 % le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65% et continuera à évoluer pour atteindre 43,65% au 1^{er} janvier 2028.

Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1^{er} janvier 2025 comme en 2023 à 9,88% après 8,88% en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la hausse simultanée d'un point de cotisation employeur CNRACL est donc annulée.

Effet de la fraction de correction du potentiel fiscal et du potentiel financier et de l'effort fiscal

Rappel : les lois de finances pour 2021 et 2022 ont prévu l'intégration progressive, dans le calcul **des indicateurs financiers**, des conséquences des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réduction des bases des locaux industriels) de la prise en compte de nouvelles ressources pour le calcul du potentiel fiscal, et au contraire de la réduction des recettes prises en compte pour le calcul de l'effort fiscal) via la création de fractions de correction.

Ces fractions devaient être prises en compte à hauteur de 90% en 2023, 80% en 2024, 60% en 2025, 40% en 2026, 20% en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.

Si les taux ont bien été appliqués pour le calcul du potentiel fiscal et financier des communes et ensembles intercommunaux comme l'effort fiscal de ces derniers, ils ont été modifiés pour l'effort fiscal des communes : les fractions de correction ont été prises en compte à hauteur de 100% en 2023 et de 90% en 2024; elles devraient l'être à hauteur de 60% en 2025, 40% en 2026, 20% en 2027 avec une prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.

Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes

Les montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes (IPF) sont révisés chaque année proportionnellement à la valorisation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constatés au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2025 correspondent à ceux appliqués au titre de 2024 multipliés par 1,0523419 (coefficient de variation entre 2023 et 2024). En 2025, les montants sont donc de 3 235 € pour les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 Kilovolts et de 6461 € pour le plus de 350 kilovolts.

Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité.

La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC° au 3^{ème} trimestre de l'année n-1. Au T3 2024 l'ICC est de 2 143, soit une hausse de 1,76 % par rapport à l'ICC au T3 2023. En conséquence la valeur forfaitaire serait (dans l'attente de la parution du décret au journal officiel) de 1 054 € en îles de France et 930 € ailleurs.

RAPPORT RETROSPECTIF

1.1. Recettes de fonctionnement

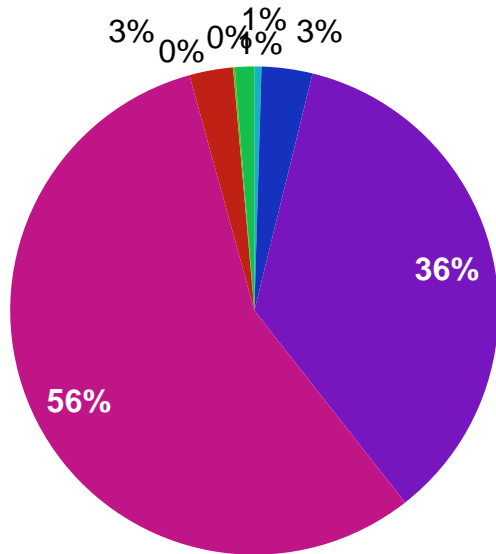
		2019	Evol	2020	Evol	2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024
013	Atténuations de charges	58 964,56 €	11 %	65 742,25 €	28 %	83 889,27 €	7 %	89 453,39 €	-38 %	55 340,36 €	103 %	112 391,38 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	328 992,13 €	-13 %	287 438,26 €	5 %	300 481,45 €	2 %	307 032,07 €	29 %	395 229,05 €	5 %	415 531,02 €
73	Fiscalité locale	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	681 992,47 €	0 %	683 522,08 €
731	Impôts et taxes	3 475 352,91 €	-1 %	3 430 145,74 €	11 %	3 793 892,57 €	3 %	3 903 697,08 €	-10 %	3 499 113,59 €	2 %	3 558 483,08 €
74	Dotations, subventions et participations	6 890 204,08 €	0 %	6 893 190,17 €	-5 %	6 569 106,59 €	-0 %	6 564 386,06 €	1 %	6 619 111,05 €	3 %	6 791 918,40 €
75	Autres produits de gestion courante	272 200,35 €	-6 %	256 197,65 €	-11 %	229 011,34 €	7 %	244 681,62 €	39 %	339 515,80 €	23 %	418 365,88 €
76	Produits financiers	67,50 €	-100 %	0,00 €	0 %	72,83 €	-6 %	68,10 €	67 %	113,50 €	0 %	113,50 €
77	Produits exceptionnels	135 019,33 €	-14 %	116 307,13 €	-36 %	73 876,98 €	-42 %	42 690,12 €	-68 %	13 543,48 €	-75 %	3 369,33 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0 %	12 000,00 €	-20 %	9 600,00 €	943 %	100 170,00 €	50 %	150 415,00 €	10 %	165 105,00 €
	Recettes réelles de fonctionnement	11 160 800,86 €	-1 %	11 061 021,20 €	-0 %	11 059 931,03 €	2 %	11 252 178,44 €	4 %	11 754 374,30 €	3 %	12 148 799,67 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 356,00 €	-65 %	2 937,00 €	1 020 %	32 890,59 €	-100 %	0,00 €	0 %	5 997,40 €	-100 %	0,00 €
	Opérations d'ordre	8 356,00 €	-65 %	2 937,00 €	1 020 %	32 890,59 €	-100 %	0,00 €	0 %	5 997,40 €	-100 %	0,00 €
	Total recettes de fonctionnement	11 169 156,86 €	-1 %	11 063 958,20 €	0 %	11 092 821,62 €	1 %	11 252 178,44 €	5 %	11 760 371,70 €	3 %	12 148 799,67 €

1.1. Recettes de fonctionnement

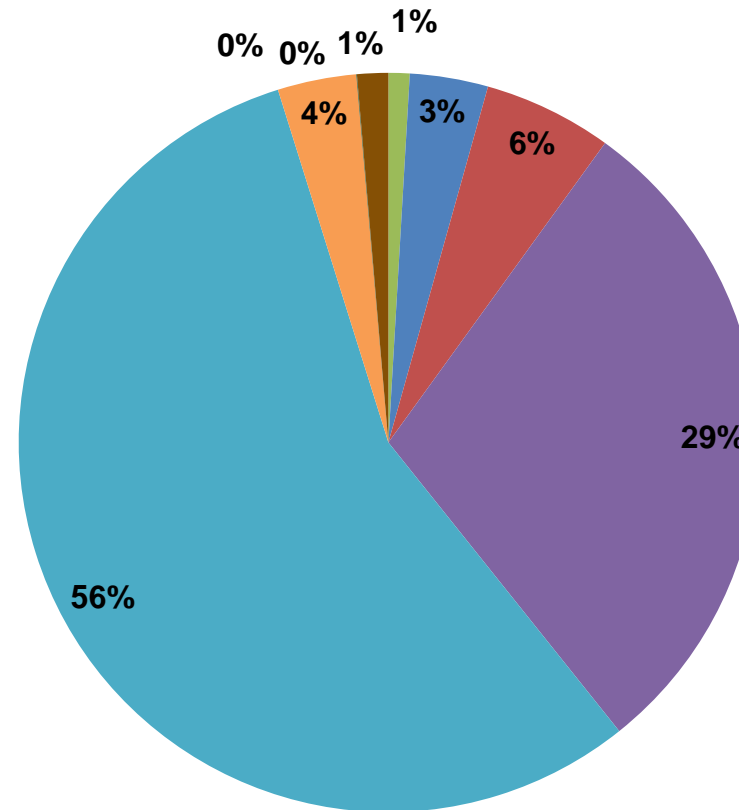


1.1. Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement 2023



Recettes réelles de l'année 2024



- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Fiscalité locale
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Reprises sur provisions

La fiscalité et les taxes

Les contributions directes

Le montant des contributions directes s'établit à 3 230 344 € soit 289 € / h en 2024 contre 3 116 567 € soit 279 € / h en 2023. (moyenne de la strate 646 €/h)

L'augmentation est due principalement à l'augmentation des bases de taxe foncière des propriétés bâties (3,9 %).

Les reversements de la communauté d'agglomération

La fiscalité de la commune est complétée par deux dotations versées par la communauté : la dotation de compensation qui représente la différence entre le montant de TP transférée et les charges transférées s'établissent à 444 887 €, et de la dotation de solidarité est d'un montant de 71 859 euros.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)

Le FPIC est passé 165 153 € en 2023 et à 166 353 € en 2024. (+1 200 €)

Les participations et dotations de l'Etat

	2023	2024	Variation	%
DGF	2370060	2370354	294	0,01%
DSU	3112782	3183355	70573	2,22%
DNP	439558	436764	-2794	-0,64%

Les dotations (dotation forfaitaire , DSU et DNP) s'établissent à 5 990 473 € soit 536 € /h (moyenne de la strate est de : 180€/h en 2023)

Produits des domaines

Les usagers ne contribuent que faiblement aux services rendus par la collectivité. Ces services concernent les locations des salles communales, l'animation estivale, la fréquentation du multi accueil...

Le produit des domaines augmente de 5 % en 2024 (+ 20 301€)





1.1. Dépenses de fonctionnement








		2019	Evol	2020	Evol	2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024
011	Charges à caractère général	1 975 948,14 €	4 %	2 052 009,89 €	8 %	2 222 184,24 €	8 %	2 410 076,21 €	7 %	2 575 341,31 €	14 %	2 946 417,01 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 320 992,49 €	0 %	5 335 660,55 €	-0 %	5 318 681,62 €	6 %	5 625 065,72 €	2 %	5 725 047,08 €	3 %	5 894 481,84 €
65	Autres charges de gestion courante	1 141 453,18 €	12 %	1 276 891,49 €	-1 %	1 263 574,13 €	0 %	1 266 820,18 €	5 %	1 323 946,21 €	6 %	1 398 873,62 €
67	Charges exceptionnelles	11 045,87 €	15 %	12 719,97 €	438 %	68 414,92 €	-71 %	19 982,10 €	-98 %	343,96 €	-100 %	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0 %	9 600,00 €	943 %	100 170,00 €	50 %	150 415,00 €	10 %	165 105,00 €	17 %	193 128,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	8 449 439,68 €	3 %	8 686 881,90 €	3 %	8 973 024,91 €	6 %	9 472 359,21 €	3 %	9 789 783,56 €	7 %	10 432 900,47 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	420 360,67 €	-5 %	401 259,44 €	-7 %	373 676,01 €	-2 %	366 027,29 €	-1 %	360 987,14 €	18 %	426 954,83 €
	Opérations d'ordre	420 360,67 €	-5 %	401 259,44 €	-7 %	373 676,01 €	-2 %	366 027,29 €	-1 %	360 987,14 €	18 %	426 954,83 €
	Total dépenses de fonctionnement	8 869 800,35 €	2 %	9 088 141,34 €	3 %	9 346 700,92 €	5 %	9 838 386,50 €	3 %	10 150 770,70 €	7 %	10 859 855,30 €

Principales variations des dépenses de fonctionnement 2023-2024

011 Charges à caractère général

2 575 341 € à 2 946 417 € **14 %**

		2023	2024	évolution	%
60	comptes dédiés aux achats	1 446 830,35 €	1 537 128,86 €	90 298,51 €	 5,87%
61	comptes dédiés aux services externes pour son fonctionnement	706 950,47 €	753 391,38 €	46 440,91 €	 6,16%
62	comptes dédiés aux services externes pour son activité	399 428,49 €	625 185,01 €	225 756,52 €	 36,11%
63	comptes dédiés aux impôts et taxes	22 132,00 €	30 711,76 €	8 579,76 €	 27,94%

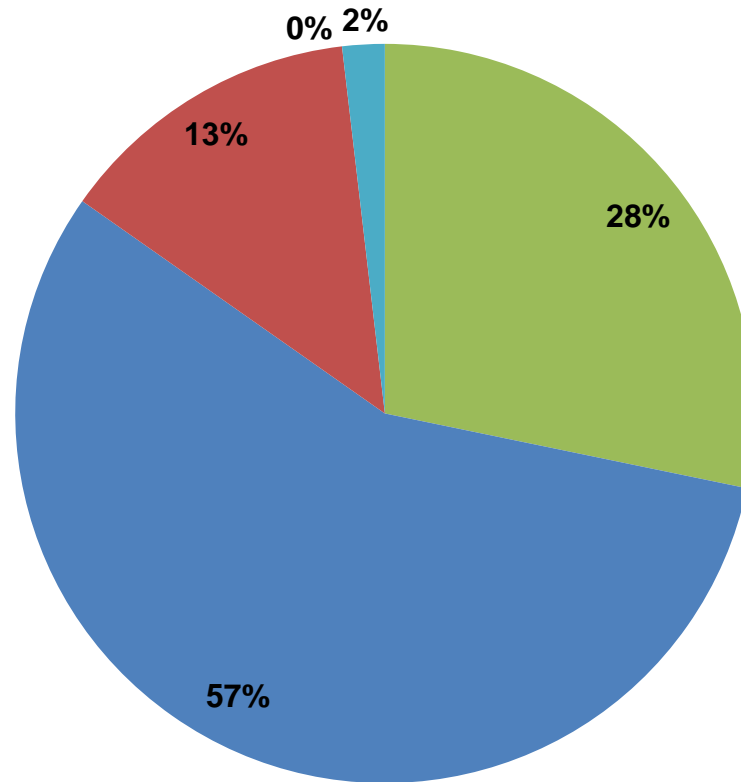
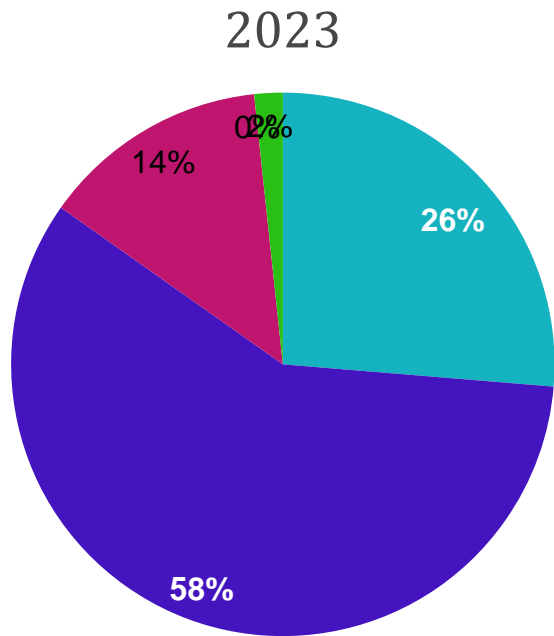
		2023	2024	Variation	%
60612	Énergie - Électricité	642 487,00 €	683 342,00 €	40 855,00 €	 6,36%
60613	Chauffage urbain	314 758,00 €	310 581,00 €	- 4 177,00 €	 -1,33%
60622	Carburants	42 983,00 €	41 542,00 €	- 1 441,00 €	 -3,35%
60631	Fournitures d'entretien	93 550,00 €	75 747,00 €	-17 803,00 €	 -19,03%
60633	Fournitures de voirie	20 072,00 €	25 979,00 €	5 907,00 €	 29,43%
611	Contrats de prestations de services	185 120,00 €	102 672,00 €	-82 448,00 €	 -44,54%
615232	Entretien, réparation réseaux	58 564,00 €	110 611,00 €	52 047,00 €	 88,87%
61551	Entretien Matériel roulant	43 764,00 €	47 722,00 €	3 958,00 €	 9,04%
6184	Versements à des organismes de formation	39 649,00 €	23 134,00 €	-16 515,00 €	 -41,65%
6232	Fêtes et cérémonies	190 545,00 €	283 282,00 €	92 737,00 €	 48,67%
6236	Catalogues et imprimés	11 524,00 €	6 016,00 €	- 5 508,00 €	 -47,80%
6284	Redevances pour services rendus	- €	89 451,32 €	89 451,32 €	 #DIV/0!

1.1. Dépenses de fonctionnement



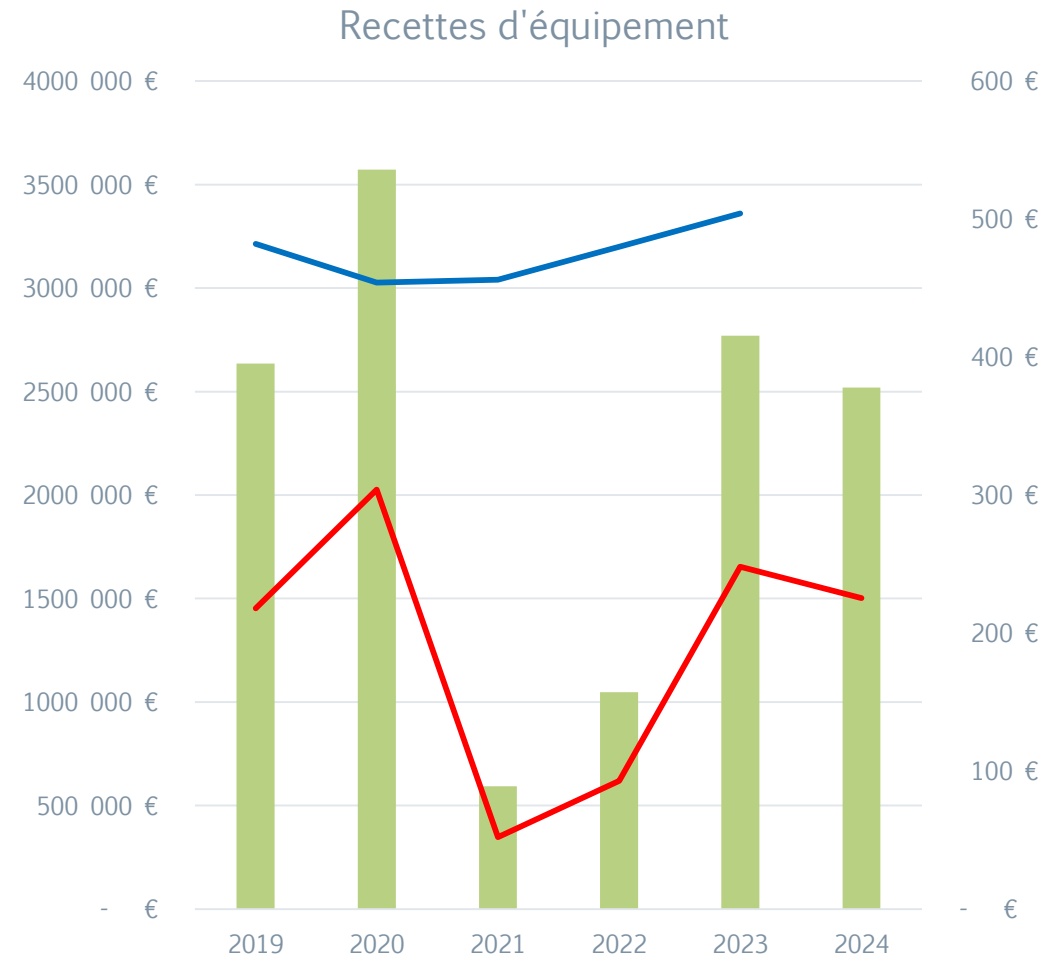
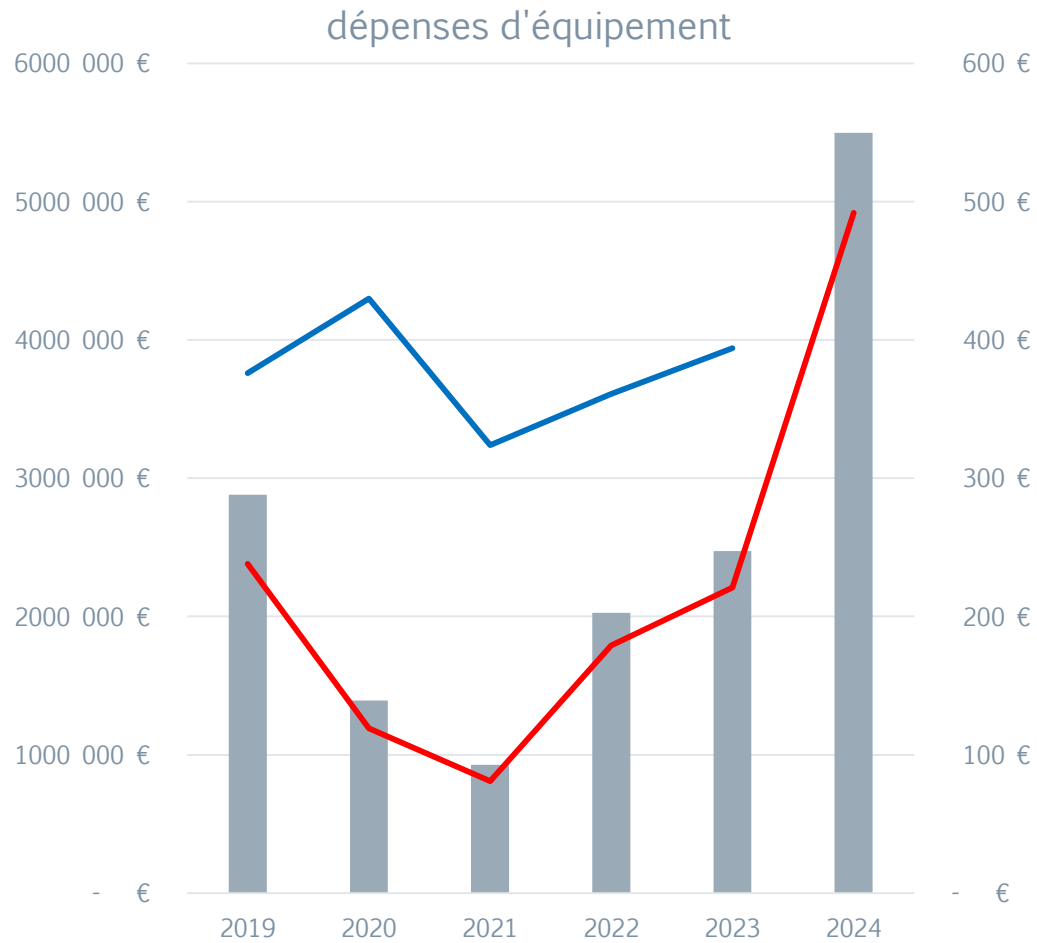
1.1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de l'année 2024

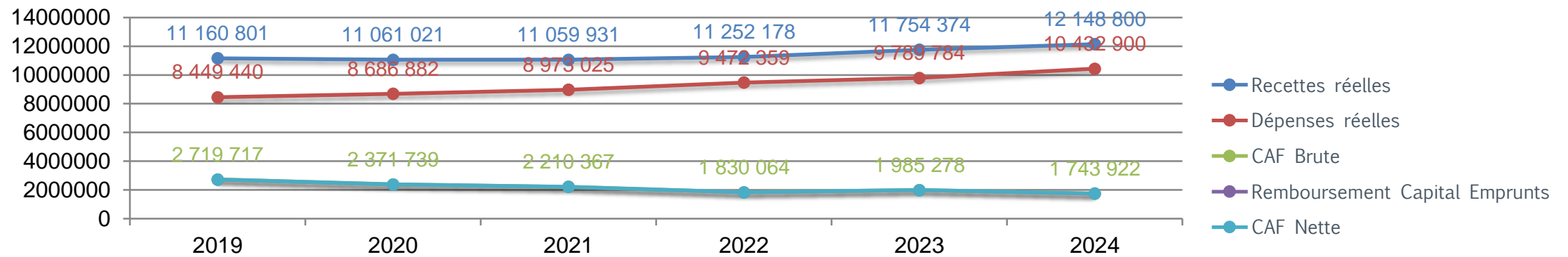


- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux provisions

Dépenses Recettes d'équipement



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	11 169 156,86 €	11 063 958,20 €	11 092 821,62 €	11 252 178,44 €	11 760 371,70 €	12 148 799,67 €
Dépenses de fonctionnement	8 869 800,35 €	9 088 141,34 €	9 346 700,92 €	9 838 386,50 €	10 150 770,70 €	10 859 855,30 €
Résultat de l'année	2 299 356,51 €	1 975 816,86 €	1 746 120,70 €	1 413 791,94 €	1 609 601,00 €	1 288 944,37 €
Capacité d'autofinancement brute	2 719 717,18 €	2 371 739,30 €	2 210 366,71 €	1 830 064,23 €	1 985 278,14 €	1 715 899,20 €
CAF Brute en pourcentage de RRF	24 %	21 %	20 %	16 %	17 %	14 %
Epargne de Gestion Courante	2 587 320,22 €	2 268 152,14 €	2 171 941,23 €	1 807 288,11 €	1 965 967,72 €	1 715 899,20 €
Remboursement capital emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capacité d'autofinancement nette	2 719 717,18 €	2 371 739,30 €	2 210 366,71 €	1 830 064,23 €	1 985 278,14 €	1 715 899,20 €
% remboursement CAF par la dette	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Capital restant dû	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Désendettement année CAF						



Situation financière

La dette de la Ville est nulle.

- Ratio de désendettement 0 (Jusqu'à 8 ans)
- Consommation de la CAF brute par les remboursements d'emprunt 0 (Jusqu'à 60 %)

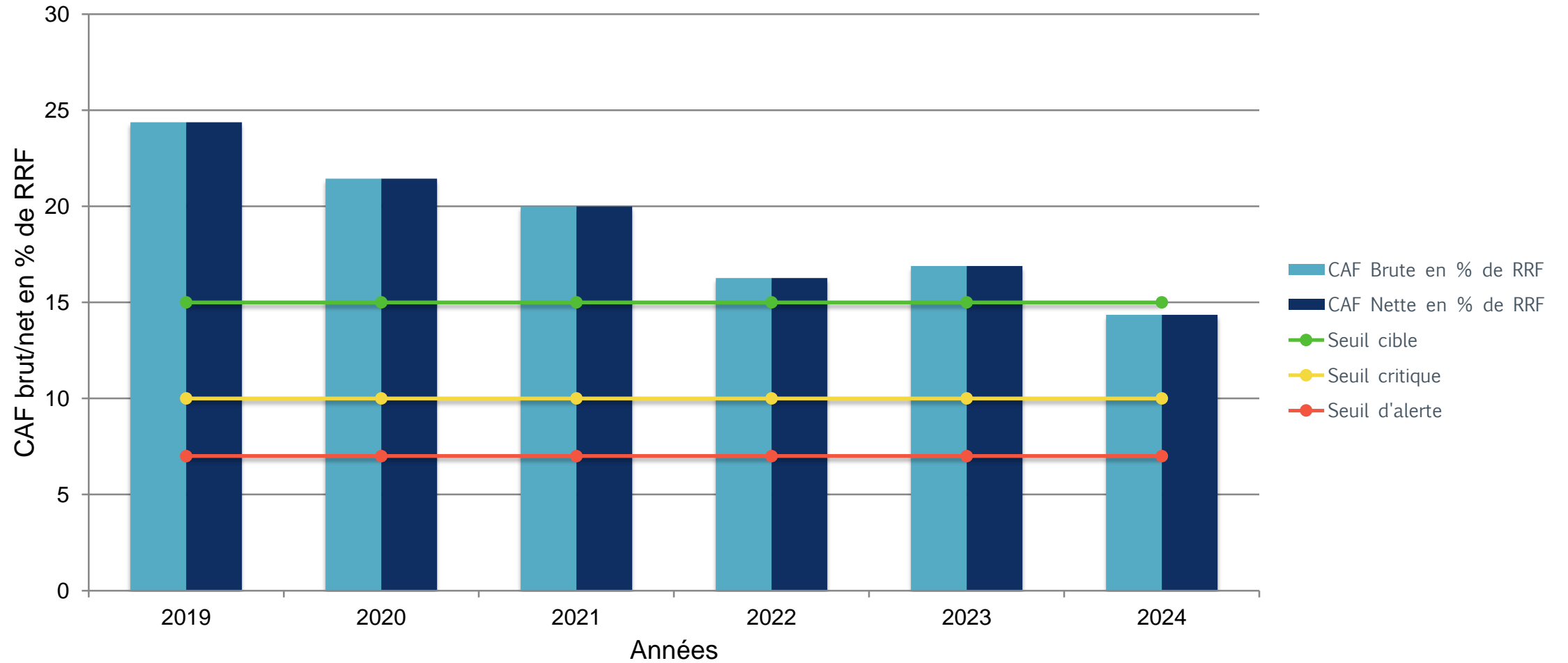
Analyser la solvabilité d'un organisme consiste à répondre à la question suivante avec quoi l'emprunteur est-il capable de rembourser sa dette ?

Sans aucun encours, la commune de STIRING WENDEL est-elle préservée de la dégradation de son équilibre pluriannuel budgétaire ?

La précarité de l'équilibre budgétaire provient de l'origine différente des dynamiques de dépenses et de recettes. D'où l'intérêt de détecter suffisamment tôt les indices précurseurs de l'équilibre budgétaire pour rectifier au moindre coût, les trajectoires.

Ratio de risque : CAF brute / recettes réelles de fonctionnement : objectif minimum autour de 15%

Situation financière



RESSOURCES HUMAINES

La situation des ressources humaines de la commune :

Les objectifs visés par la politique de gestion de ressources humaines s'inscrivent dans les priorités suivantes :

1. Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEC
2. Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels
3. Favoriser en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, l'égalité professionnelle hommes/femmes

En cout brut, les dépenses de personnel sont en augmentation de 2,87 % par rapport au compte administratif 2023 (+169 K€). En coût net (012- 013) elles augmentent de 1,96 % (113 K€). Elles évoluent en moyenne de 4,8% sur l'année 2024, toutes collectivités territoriales confondues.

Les lignes directrices de gestion ont été révisées en date du 9 septembre 2024.

Evolution des effectifs pourvus entre 2021 et 2024

Au 31 décembre 2023, la collectivité compte 134 postes budgétaires pourvus dont 33 postes à temps non complet sur un effectif budgétaire de 159 postes. En 2024, 205 agents sont employés par la collectivité, dont 134 titulaires 71 contractuels permanents et non permanent .

Agents employés par la collectivité	2021	2022	2023	2024
Titulaires	130	132	130	134
Contractuel permanent	7	11	9	10
Contractuel non permanent	17	8	7	61
TOTAL	154	151	146	205

Evolution des effectifs 2024

DEPARTS	MOTIFS	DATES
AGENT DE MAITRISE	Retraite	01.01.2024
AGENT D'ENTRETIEN	Retraite	31.01.2024
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	Détachement	23.02.2024
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE	Disponibilité	17.04.2024
AGENT D'ENTRETIEN	Retraite	30.04.2024
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	Retraite	01.09.2024
AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX	Démission	14.09.2024
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	Démission	24.09.2024
RECRUTEMENTS	AFFECTATIONS	DATES
RESPONSABLE VRD	VRD	15.04.2024
DIRECTRICE ADJOINTE	Multi-Accueil	06.05.2024
DIRECTRICE	Multi-Accueil	03.06.2024
ADJOINT AU RESPONSABLE DES FINANCES	Finances	05.08.2024
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	Ecole	25.09.2024

Evolution des effectifs recrutements 2025 1/2

GRADE – INDICE MAJORE DETENU A LA RADIATION DES CADRES	DATE D'EFFET	QUOTITE DE TRAVAIL	CNRACL - IRCANTEC	OBSERVATION
DEPARTS EN RETRAITE				
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl. – IM 397	01.01.2025	25 h	IRCANTEC	Remplacée par une contractuelle arrivée le 14.10.2024 – IM 366 – 25h
Agent de maîtrise ppal – IM 456 + NBI 15 pts	01.06.2025	TC	CNRACL	Remplacé en interne par un titulaire - TC
Attaché – IM 678 + NBI 25 pts	01.07.2025	TC	CNRACL	Non remplacée
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl. – IM 377	23.08.2025	16h16	IRCANTEC	Remplacée – 16h16
Agent de maîtrise – IM 455	01.10.2025	29h35	IRCANTEC	Remplacée – 26h20
DECHARGE D'ACTIVITE				
Adjoint administratif ppal <u>1^{ère} cl.</u> – IM 408 + NBI 10 pts	01.01.2025	TC	CNRACL	Jusqu'au 31.12.2025. Rémunération remboursée par le Centre de Gestion
AGENTS RECENSEURS				
3 agents	Février	Nb de dossiers	***	Environ 3200 € au total, charges comprises
SAISONNIERS				
10 adjoints techniques – IM 367	***	TC	IRCANTEC	10 en juillet et 10 en août
1 adjoint administratif – IM 367	***	TC	IRCANTEC	1 en juillet et 1 en août
2 adjoints d'animation – IM 367	***	TC	IRCANTEC	2 en juillet et 2 en août

Evolution des effectifs recrutements 2025 2/2

ENTREE				
Adjoint administratif – IM 370	15.02.2025	50%	CNRACL	Retour <u>suite à</u> congé parental
Adjoint administratif – IM 370	01.05.2025	TC	CNRACL	Recrutement par voie de mutation
Auxiliaire puériculture	08.03.2025	***	***	Apprentie jusqu'au 07.03.2026, 11 600 € chargés pour un an
REPLACEMENTS LONGS				
Adjoint technique – IM 366	***	12h28	IRCANTEC	Remplacement agent en grave maladie
Adjoint administratif – IM 366	01.03.2025	TC	IRCANTEC	Remplacement agent en décharge d'activité jusqu'au 31.12.2025
OFFRES D'EMPLOIS EN COURS				
Responsable espaces verts	01.04.2025	TC	***	Au grade de technicien catégorie B
Chauffagiste	01.04.2025	TC	***	Catégorie C
Auxiliaire de puériculture	01.03.2025	TC	***	Catégorie B

Les années à venir seront marquées par :

départs en retraite ; 48% des effectifs de la collectivité ont plus de 50 ans et partiront donc en retraite dans les dix à quinze ans à venir. 4 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite en 2024 et 5 cette année.

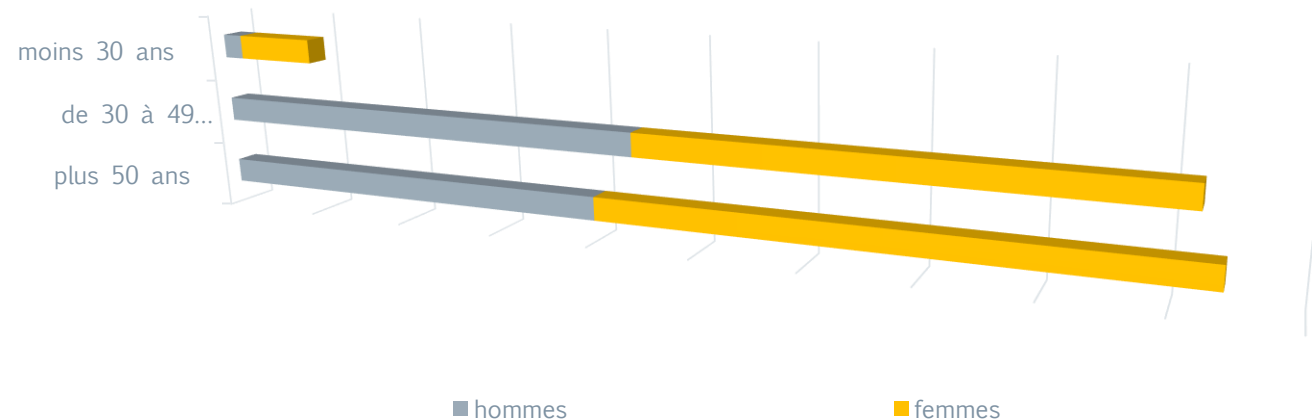
Pour anticiper ces évolutions, l'orientation principale de la politique RH de la ville sur les années à venir est la suivante :

Développer la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) :

La gestion prévisionnelle des emplois et des carrières ne se limite pas à une gestion quantitative (départs programmés ou besoins nouveaux) ou qualitative (formation ou mobilité interne) de l'effectif des agents de la collectivité. Elle revêt une vision stratégique face à la transformation numérique interne de la collectivité et de 'arrivée de l'Intelligence Artificielle qui pourrait amener des réponses concrètes à certaines problématiques : recherche d'efficacité et d'optimisation dans les processus métier, outils d'aide à la décision, prévention des risques, suivi d'activités sur la voie publique, relation citoyenne....

Caractéristiques des agents :

Les agents féminins (54%) sont majoritaires au sein de la collectivité. Pratiquement un agent sur de la collectivité a plus de 50 ans ; le vieillissement des agents est à prendre en compte dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs (départs en retraite, mesures de prévention des risques professionnels, usure professionnelle, restrictions médicales, aménagement de poste...).

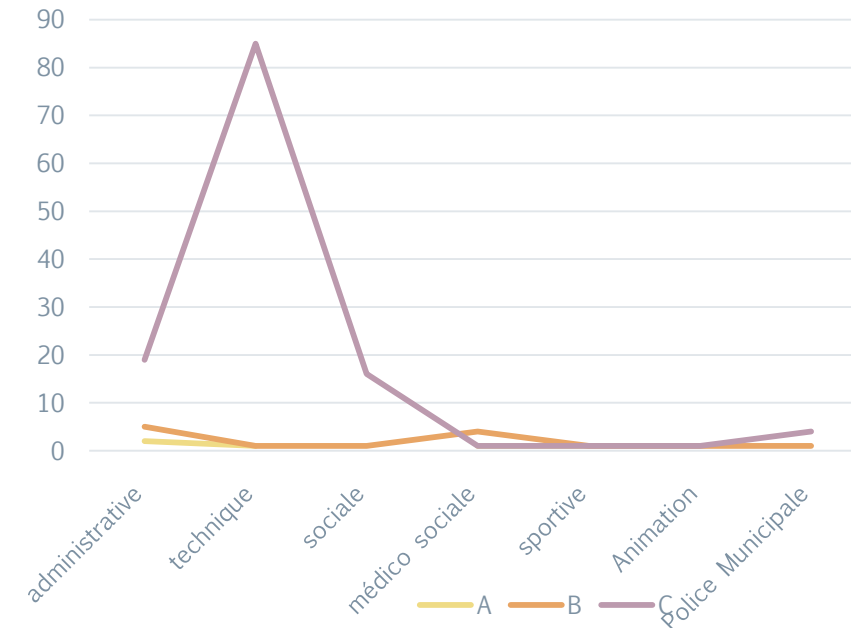
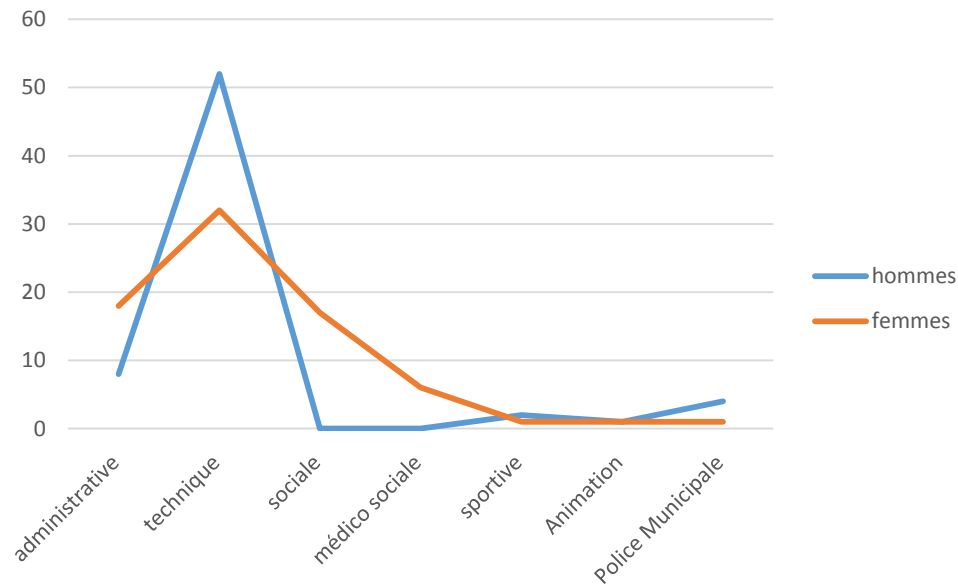


Répartition par filière et statut

Les métiers exercés par les agents de la collectivité sont majoritairement des métiers de la filière technique, administrative, sociale et médicosociale qui regroupent 136 agents sur 146.

Les agents de la filière technique et la police municipale sont majoritairement des hommes.

Les agents de catégorie C représentent 87 % de l'effectif, 10% pour la catégorie B et 3% catégorie A



La politique de formation et d'évolutions professionnelles

la commune s'est dotée d'un plan de formation autour de plusieurs thématiques :

Garantir l'accès des agents aux formations statutaires obligatoires.

Accompagner les mutations de l'environnement territorial (sensibilisation et acculturation au numérique, à la transition écologique ...).

Il est construit en début de chaque année, pour donner suite à la campagne d'entretiens annuels réalisée au dernier trimestre de l'année N-1

Il détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux, il comprend d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent à la nomination et tout au long de la carrière, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

La masse salariale et ses évolutions prévisionnelles

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019 à 2024 est de 1,72 % Principales dépenses de fonctionnement de toute collectivité, et en particulier des communes, les dépenses de personnel (5,8 millions d'euros en 2023) sont en augmentation. Ces dépenses peuvent varier, à la hausse comme à la baisse selon les exercices, en fonction du GVT (glissement vieillesse technicité), d'éléments conjoncturels (organisation d'élections), de différentes mesures exogènes (augmentation de la valeur du point d'indice) ou endogènes (recrutements de personnel). Ces dépenses représentent 56,43% des dépenses réelles de fonctionnement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
% évolution 012 commune	2,14%	0,28%	0,32%	5,76%	1,78%	2,87%
% évolution 012 moyenne nationale	1,60%	2,80%	4,10%	5,50%	5,10%	4,80%



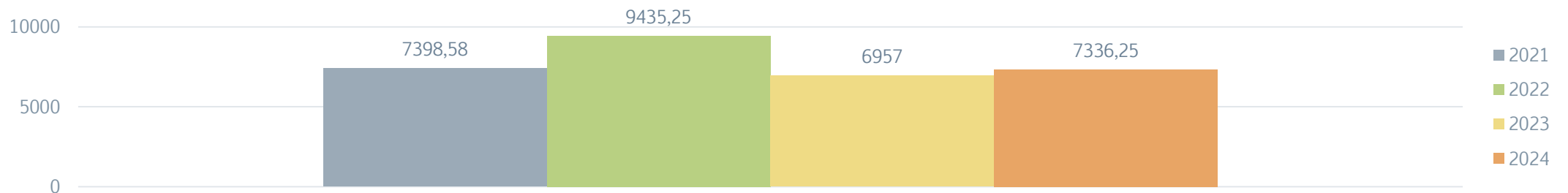
La masse salariale et ses évolutions prévisionnelles : Facteurs à l'initiative de la collectivité

la promotion statutaire de nos agents.:

Le nombre d'agents concernée par un avancement de grade 2024 coûts + **2 194,92 € (brut + charges)**

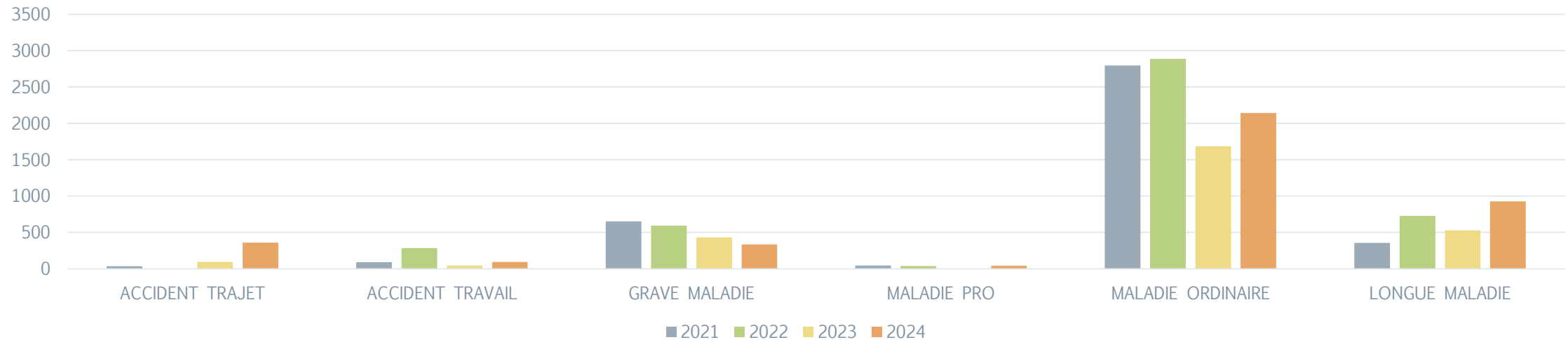
2021	2022	2023	2024
16	6	16	20

les heures supplémentaires



TOTAL 2021-2024		MOYENNE 2021-2024			
Total nombre d'heures 2021-2024	Total montant 2021-2024	Moyenne 2021-2024 (nombre d'heures)	Moyenne 2021-2024 (montant)	Moyenne variation 2021-2024 (nombre d'heures)	Moyenne variation 2021-2024 (montant)
31127,08	528 739,03 €	7781,77	132 184,76 €	2,24%	10,36%

La masse salariale et ses évolutions prévisionnelles : Taux d'absentéisme



Année	Effectif annuel global	Nombre jours de travail prévus	Taux d'absentéisme
2021	189	41202	9,66%
2022	196	42728	10,60%
2023	179	39022	7,14%
2024	191	41638	9,36%
	188,75	41147,5	9,19%

Constitution d'un passif (provision) Compte épargne temps

Les établissements ont l'obligation de constituer une provision pour chaque jour épargné par le titulaire du compte dans des conditions fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé, du budget et de la fonction publique

Catégorie	Nombre de jours épargnés	Provision correspondante	Coût Décret
A	114	35 173,63 €	17 100,00 €
B	197	41 195,76 €	19 700,00 €
C	1564,5	248 048,93 €	129 853,50 €
TOTAL	1875,5	324 418,32 €	166 653,50 €

FORMATIONS

Formations réalisées en 2024 : montant 23 134 € (hors CNFPT)

Prévisions 2025 : prévisions formations 2025 → 37 891.- + 10 000.- = 47 891.- (hors CNFPT)

Provisions 2025 :

Compte personnel de formation : 1 500 €

Formations élus 8 250 €

Se rajoute la cotisation CNFPT à hauteur de 0,9 % de la masse salariale

Prévisions QVCT (qualité de vie et conditions de travail) : 7 000 €

La masse salariale et ses évolutions prévisionnelles : Facteurs exogènes à la collectivité

1. Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT)

Le GVT qui, en pratique, correspond principalement aux avancements d'échelon et promotion statutaires (avancement de grade et promotion interne) prévisionnels sur l'année 2025.

Maintien d'un taux d'avancement d'échelon élevé sur 2024 d'où le coût du GVT toujours estimé à 0,07 % de la masse salariale.

2. Taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la caisse nationale de des retraites des agents des collectivités locales

Le décret 2025 -86 du 30 janvier 2025 confirme l'augmentation de 3 points du taux de base sur 4 ans à compter de 2025 jusqu'en 2028

- En 2025, le taux sera de 34,65 %
- En 2026 le taux sera de 37,65 %
- En 2027 le taux sera de 40,65 %
- Zn 2028 le taux sera de 43,65 %

La masse salariale et ses évolutions prévisionnelles : Facteurs exogènes à la collectivité

Pour un salaire de 2 000 € brut par mois (SMIC à 1801,80 € brut), en 2024 le coût de cette cotisation patronale était de 633 € /mois soit 7 596 €/an.

- En 2025, le coût de cette cotisation sera de 693 €/mois soit 8 316 €/an .
- En 2026, le coût de cette cotisation sera de 753 €/mois soit 9 036 €/an .
- En 2027, le coût de cette cotisation sera de 813 €/mois soit 9 756 €/an
- En 2028, le cout de cette cotisation sera de 873 €/mois soit 10 476 €/an.

Ces mesures représenteraient un montant de plus de 1,5 Mds d'€ en 2025, 3 Mds en 2026, 4,5 Mds€ en 2027 pour les seuls employeurs territoriaux.

Le SMIC

Au 1er novembre 2024, le SMIC a augmenté d'2 %.

Cette augmentation du SMIC impactera les salaires des contrats de droit privé (apprentis) mais aussi les profils à statut particulier (assistants maternels).

La masse salariale et ses évolutions prévisionnelles : Facteurs exogènes à la collectivité

En 2024, les dépenses de personnel se sont élevées à **5 894 482 €**, soit 89 K€ inférieur au budget prévisionnel 2024 soit un taux d'exécution de 98,5 %

Ce décalage s'explique essentiellement par :

L'efficacité des ressources humaines au travers de diverses réorganisation ou mutualisation de services.

Des difficultés de recrutement sur certains secteurs d'activité (administratif finances, social, ...).

ANNEE 2024
PROJECTION ET SITUATION ATTENDUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PREVISIONNEL

Section de Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
N°	Chapitres	BP	CA provisoire	N°	Chapitres	BP	CA provisoire
011	Charges à caractère général	4 611 708,16 €	2 946 417,01 €	013	Atténuations de charges	60 000,00 €	112 391,38 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 984 383,45 €	5 894 481,84 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	338 860,00 €	415 531,02 €
65	Autres charges de gestion courante	1 456 975,00 €	1 398 873,62 €	73	Fiscalité locale	669 423,00 €	683 522,08 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €	731	Impôts et taxes	3 571 700,00 €	3 558 483,08 €
68	Dotations aux provisions	193 128,00 €	193 128,00 €	74	Dotations, subventions et participations	6 550 803,00 €	6 791 918,40 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	448 046,83 €	426 954,83 €	75	Autres produits de gestion courante	281 373,00 €	418 365,88 €
023	virement à la section d'investissement	8 200 000,00		76	Produits financiers	70,00 €	113,50 €
	SOUS TOTAL	20 895 241,44 €	10 859 855,30 €	77	Produits exceptionnels	- €	3 369,33 €
				78	Reprises sur provisions	165 105,00 €	165 105,00 €
	résultat prévisionnel		10 546 851,81 €		SOUS TOTAL	11 637 334,00 €	12 148 799,67 €
					report	9 257 907,44	9 257 907,44
	TOTAL	20 895 241,44 €	21 406 707,11 €		TOTAL	20 895 241,44 €	21 406 707,11 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PREVISIONNEL

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
N°	Chapitres	BP	CA provisoire	N°	Chapitres	BP	CA provisoire
20	Immobilisations incorporelles	7 062,00	2 188,26	13	Subventions d'investissement	1 214 354,73	1 036 141,63
204	Subventions d'équipement versées	557 296,00	9 830,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 356 600,00	1 356 641,37
21	Immobilisations corporelles	6 294 182,63	121 023,43	16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0
23	Immobilisations en cours	100 000,00	14 538,63	021	Virement de la section de fonctionnement	8 200 000,00	
	opérations d'équipement	8 856 012,23	5 348 865,43	040	Opération d'ordre trans. Entre sections	448 046,83	426 954,83
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	23	immobilisations en cours	350 000,00	126 314,12
041	Opérations patrimoniales	8 025,00	0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations	137 100,00	
				041	Opérations patrimoniales	8 025,00	
					excédent reporté	4 108 451,30	4 108 451,30
	TOTAL	15 827 577,86 €	5 496 445,75 €		TOTAL	15 827 577,86 €	7 054 503,25 €

Résultat Prévisionnel section fonctionnement

Recettes 12 148 799,67 €	-	Dépenses 10 859 855,30 €	=	Résultat 1 288 944,37 €
-----------------------------	---	-----------------------------	---	----------------------------

Résultat 1 288 944,37 €	+	Report N-1 9 257 907,44	=	Résultat section fonctionnement 10 546 851,81 €
----------------------------	---	----------------------------	---	---

Résultat Prévisionnel Section Investissement

Recettes 2 946 051,95 €	-	Dépenses 5 496 445,75 €	=	Résultat - 2 550 393,80€
----------------------------	---	----------------------------	---	-----------------------------

Résultat - 2 550 393,80€	+	Report N-1 4 108 451,30 €	=	Résultat section Investissement 1 558 057,50€
-----------------------------	---	------------------------------	---	---

Résultat prévisionnel global

Résultat section fonctionnement 10 546 851,81 €	+	Résultat section Investissement 1 558 057,50 €	=	Résultat global 12 104 909,31€
---	---	--	---	-----------------------------------

Compte Administratif 2024
Prévisionnel : Synthèse des
résultats

ORIENTATION BUDGETAIRE

CHOIX DES REFERENTIELS DE GESTION

- CAF
 - Brute **1,7 K€**
 - Nette **1,7 K€**

- Taux de désendettement
 - **0 année** (de manière durable)
 - **Actuellement pas de projet de recours à l'emprunt**

- CAF Brute / recettes réelles de fonctionnement
 - **15 %** (de manière durable)

Dépenses d'investissement

	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses					
Reprise du déficit N-1	0,00 €	0,00 €	585 763,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissements					
Aménagement Bâtiment Grossfeld	0,00 €	4 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réhabilitation bassin école	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrain Multisports Habsterdic	0,00 €	52 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VRD	0,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Voiries	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
centre supervision	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
éclairage led mairie	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des investissements soumis à la FCTVA	0,00 €	6 092 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des investissements non soumis à la FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des investissements	0,00 €	6 092 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Dépenses	0,00 €	6 092 500,00 €	585 763,00 €	0,00 €	0,00 €

Recettes d'investissement

	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes					
Reprise de l'excédent N-1	0,00 €	13 645,00 €	0,00 €	1 158 159,00 €	2 902 082,00 €
Autofinancement	1 743 922,20 €	1 743 922,20 €	1 743 922,20 €	1 743 922,20 €	1 743 922,20 €
FCTVA	0,00 €	999 170,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions octroyées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions demandées	0,00 €	2 750 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Vente de patrimoine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Recettes	1 743 922,00 €	5 506 737,00 €	1 743 922,00 €	2 902 082,00 €	4 646 004,00 €

INVESTISSEMENTS POSSIBLES

	2024	2025	2026	2027	2028
Ratios					
CAF Brute	1 743 922,20 €	1 743 922,20 €	1 743 922,20 €	1 743 922,20 €	1 743 922,20 €
CRD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Désendettement année CAF					
% du remboursement de la dette CAF	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CAF NETTE pour investir	1 743 922,00 €	1 743 922,00 €	1 743 922,00 €	1 743 922,00 €	1 743 922,00 €
Résultat annuel PPI					
Résultat annuel PPI	1 743 922,20 €	-585 762,80 €	1 158 159,40 €	2 902 081,60 €	4 646 003,80 €

› Sur la base des subventions demandées

› Le résultat du PPI 2025 est présenté en déséquilibre mais ce déséquilibre ne tient pas compte ni des excédents capitalisés, ni des autres recettes de la section d'investissement : TA cessions etc...